

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Pour les formations se déroulant dans la salle de formation de
l'Organisme de formation LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION	2
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION	4
4. MOYENS LOGISTIQUES	5
5. FAVORISATION DE L'ENGAGEMENT.....	6
6. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE	6
7. REGLES DE SECURITE	6
8. REGLEMENT INTERIEUR	7

1- HISTORIQUE ET PRESENTATION

En 2018, les 3 associés LAGOON décident d'unir leurs compétences en développement durable et de révolutionner le milieu de la construction, plus précisément celui du revêtement de sols, des bassins et étangs de baignade.

En 2020, la LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION est née, start-up dans le domaine de la recherche, de l'innovation, et du développement de tout procédé de construction écologique respectueux de l'environnement en accord avec les principes du développement durable.

Ils créent le centre de formation européen la Lagoon Distribution Corporation, spécialisé dans les formations aux métiers d'avenir et la prévention des risques liés au travail.

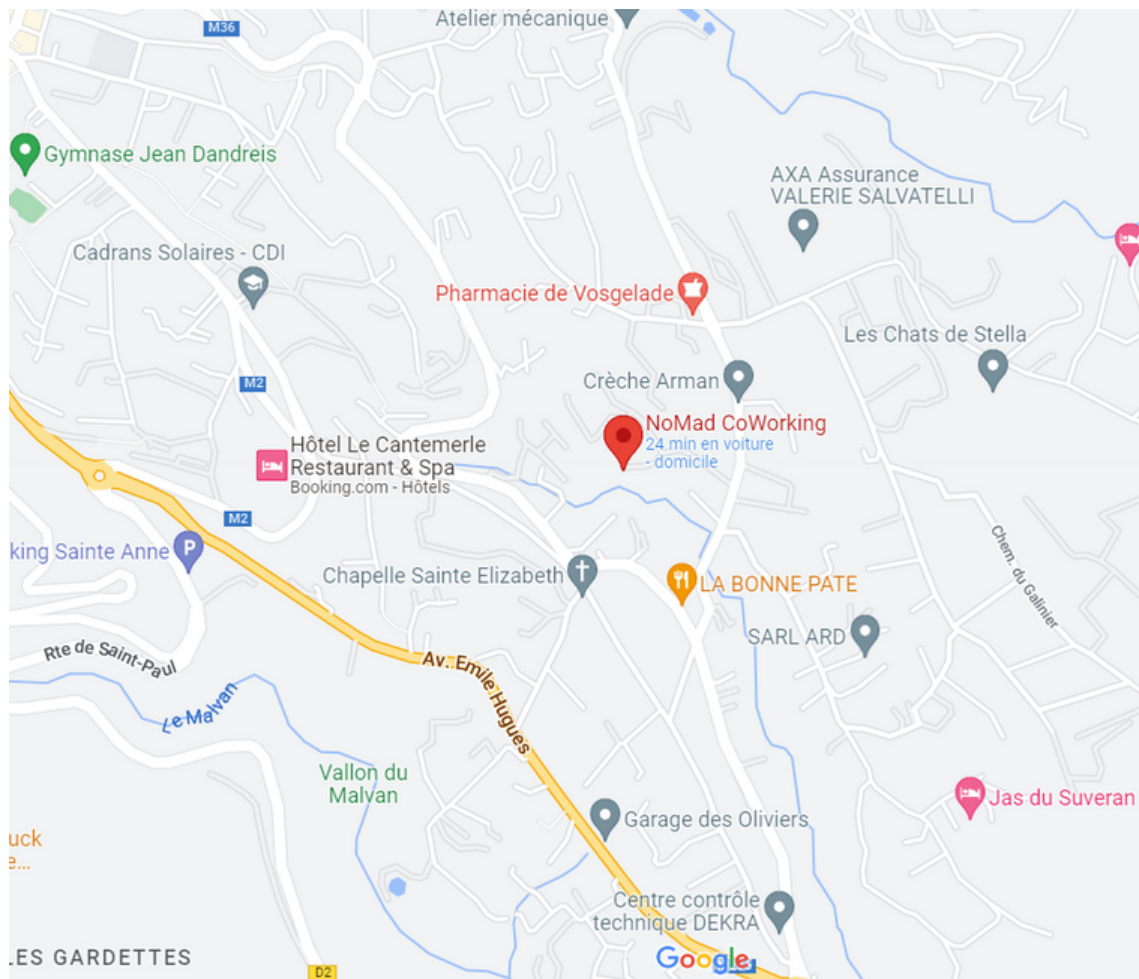
Elle dispense ses formations personnalisées dans un esprit d'amélioration continue des compétences de ses stagiaires, avec des méthodes pédagogiques innovantes.

Nous mettons en place des actions de formation dans lesquelles vous pourrez retrouver des outils et méthodes concrets.

Nos actions de formation visent à vous aider, vous, potentiel partenaire du réseau des installateurs de construction LAGOON, à déployer sur le marché du travail les compétences acquises en formation.

2- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le siège social de notre organisme de formation LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION est située au **427 chemin de Vosgelade** Le Mas Raoum, 06140 VENCE (NoMad CoWorking).



Nous sommes à Vence à 300m de la Pharmacie de Vosgelade.

Parking disponible

Voici les liens Google Maps :

<https://g.page/Nomad-Coworking?share>

Point GPS: 43,7154390, 7,1274740

3- INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront de 09h00-12h30 et 13h30- 17h00.

Les horaires sont adaptables en fonction de la saison et de l'accord de l'ensemble du groupe de stagiaires.

Une pause d'une heure sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

Durant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.



• Hébergement :

Voici quelques campings et hôtels à proximité du lieu de la formation :

Camping Domaine de la Bergerie

1330 Chem. de la Sine, 06140 Vence

<http://www.camping-domainedelabergerie.com/>

04 93 58 09 36

Hôtel Miramar

167 Av. Joseph Bougearel, 06140 Vence

<http://hotel-miramar-vence.com/>

04 93 58 01 32

Hôtel Le Cantemerle Restaurant & Spa

258 Chem. de Canta-Merle, 06140 Vence

<http://www.cantemerle-hotel-vence.com/>

04 93 58 08 18

Camping La Rivière

168 Chem. des Salles, 06800 Cagnes-sur-Mer

<http://www.campinglariviere06.fr/>

04 93 20 62 27

Hôtel Les Vergers de Saint-Paul

940 Rte de la Colle, 06570 Saint-Paul-de-Vence

<http://www.lesvergersdesaintpaul.com/>

04 93 32 94 24

La Colombe d'Or Hôtel et Restaurant

Place du Général de Gaulle, 06570 Saint-Paul-de-Vence

<http://www.la-colombe-dor.com/indexEN.html>

04 93 32 80 02

• Restauration :

Les frais de restauration durant la formation sont à la charge du stagiaire.

Les stagiaires ont la possibilité d'apporter leur repas du midi ; diverses installations leurs sont mises à disposition (frigo, micro-ondes, machine à café et thé...).

Les restaurants proches de notre centre de formation (veuillez-vous renseigner avant votre arrivée) :

Les petits tabliers

7 Av. Marcellin Maurel, 06140 Vence

<https://www.les-petits-tabliers-restaurant-vence.com/>

09 81 45 97 95

N'Essence des Sens

36 Pl. Antony Mars, 06140 Vence

<https://m.facebook.com/pages/Nessence-Des-Sens/207025069450210>

06 33 39 49 89

Chez Luigi

22 Pl. Antony Mars, 06140 Vence

<https://m.facebook.com/le.luigi06/?rf=215282741927332>

04 93 58 80 83

L'Ambroisie - Restaurant Vence

37 Av. Alphonse Toreille, 06140 Vence

<http://www.ambroisie-vence.com/actualite/14/la-nouvelle-carte-de-l-ambroisie-a-vence.htm>

04 93 58 78 58

4- MOYENS LOGISTIQUES

La formation aura lieu dans notre salle de formation LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION situé au 427 chemin de Vosgelade Le Mas Raoum, 06140 VENCE ou dans un lieu en conformité avec la réglementation ERP.

Pour calculer l'itinéraire n'hésitez pas à mettre la localisation sur Google Maps et calculer votre trajet en fonction de votre moyen de locomotion (vélo, voiture, transports en commun), vous aurez ainsi un trajet personnalisé.

5- FAVORISATION DE L'ENGAGEMENT ET PREVENTION DES ABANDONS

Toute l'équipe des formateurs LAGOON se mobilise pour faire de votre formation LAGOON une réussite.

Dans ce but, nous nous engageons à :

- Vous transmettre votre convocation 10 jours au moins avant le début de la formation
- Vous envoyer un rappel par S.M.S. 48 heures avant le 1er jour de la formation
- Durant toute la durée de la formation, nous alternerons entre connaissance théorique et activité pratique.
- Vos exercices pratiques se feront sur poste individuel permettant un suivi individualisé et des conseils de progression personnalisés.
- Faire un résumé des objectifs atteints à la fin de chaque journée de formation

6- DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect et à la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) ainsi que les règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

7- REGLES DE SECURITE

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

Les EPI (Equipement de Protection Individuelle) nécessaires à la réalisation des ateliers de travail vous seront fournis en début de formation (exemple : gants, lunettes de protection, masques...).

L'accès aux installations pédagogiques est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme. Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant en cas de besoin.

8- RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur est consultable aussi sur une page dédiée de notre site internet :

[Télécharger le règlement intérieur](#)

Chaque stagiaire est invité à le consulter avant son inscription.